



## **Déclaration liminaire intersyndicale des élus du Var de la CAPL n° 2 des 08 et 09/11/2012**

Monsieur le Président,

La sélection à la liste d'aptitude pour l'emploi de contrôleur des Finances Publiques (année 2013) doit être examinée lors de la CAP locale n° 2 convoquée ce jour.

Pourtant, à cette heure, le volume du plan de qualifications ministériel demeure toujours inconnu.

L'unanimité des représentants élus de cette CAP locale estime qu'il est totalement impensable voire même irresponsable de siéger au sein d'une instance devant se prononcer sur une sélection propre à la reconnaissance des qualifications des agents alors même que le cadre budgétaire fixant le nombre de promotions n'est pas dévoilé. C'est pour cette raison que l'intersyndicale représentative de cette instance paritaire vous a sollicité pour obtenir, en toute logique, un report de cette commission.

Notre demande est restée sans réponse, en conséquence, tous les élus de cette CAP Locale vous informent de leur refus de siéger.